



VAL D'OISE  
**ARRÊTE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT RUE DES CHOLETS**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

*Vu* le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18, R411.25 à R411.28,

*Vu* la demande **Monsieur MASTALSKI Andrzej (Entreprise VOTP)**, TSA 70011 – Chez SOGELINK, BP 79509, 69134 DARDILLY Cedex en date du 08/08/2023, sollicitant l'interdiction de circulation et de stationnement dans la rue des Cholets afin d'effectuer la réalisation d'un branchement EU du lundi 04 septembre au lundi 11 septembre 2023.

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions propres à assurer la sécurité publique et la circulation,

**ARRETE**

**Article 1** : La circulation sera interdite dans les deux sens de circulation pour les véhicules légers et les poids lourds de 7h30 à 17h00, du 05 septembre au 10 septembre 2023, (Sauf week-end).

**Article 2** : Le stationnement sera interdit pour les véhicules légers et les poids lourds de 7h30 à 17h00, du 05 septembre au 11 septembre 2023, (Sauf week-end).

**Article 3** : L'entreprise VOTP se chargera de poser les panneaux routiers réglementaires, veillera à leur entretien et à sécuriser les lieux avec des plaques de passage sur la fouille pendant la durée des travaux.

**Article 4** : Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 08/08/2023

**Le Maire**  
**Martine BIDEL**

**P.O L'Adjointe au Maire**  
**Patricia AUDOUARD**

